

LES ATELIERS QUELLE, SARAN

SNC LES ATELIERS QUELLE - RÉALITÉS HUB5

PA8 – SEPTEMBRE 2020
PROGRAMME ET PLANS DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT



Programme et plans des travaux d'aménagement

Sommaire

Le site
p. 4

Programme
p. 4

Voirie
p. 6

Assainissement
p. 16

Eaux potable
p. 22

Électricité
p. 24

Éclairage public
p. 26

Télécommunication - fibre optique
p. 28

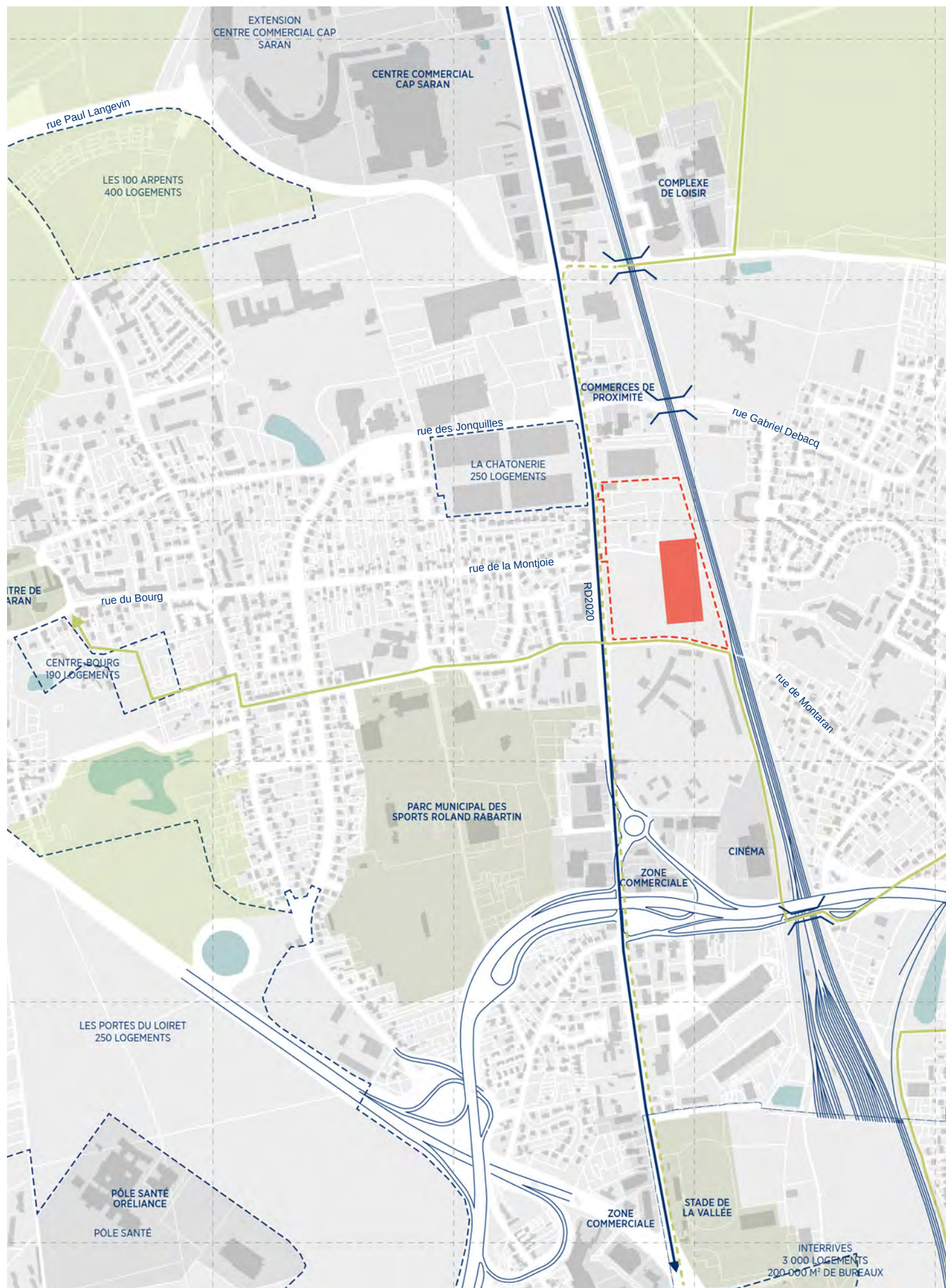
Gaz
p. 30

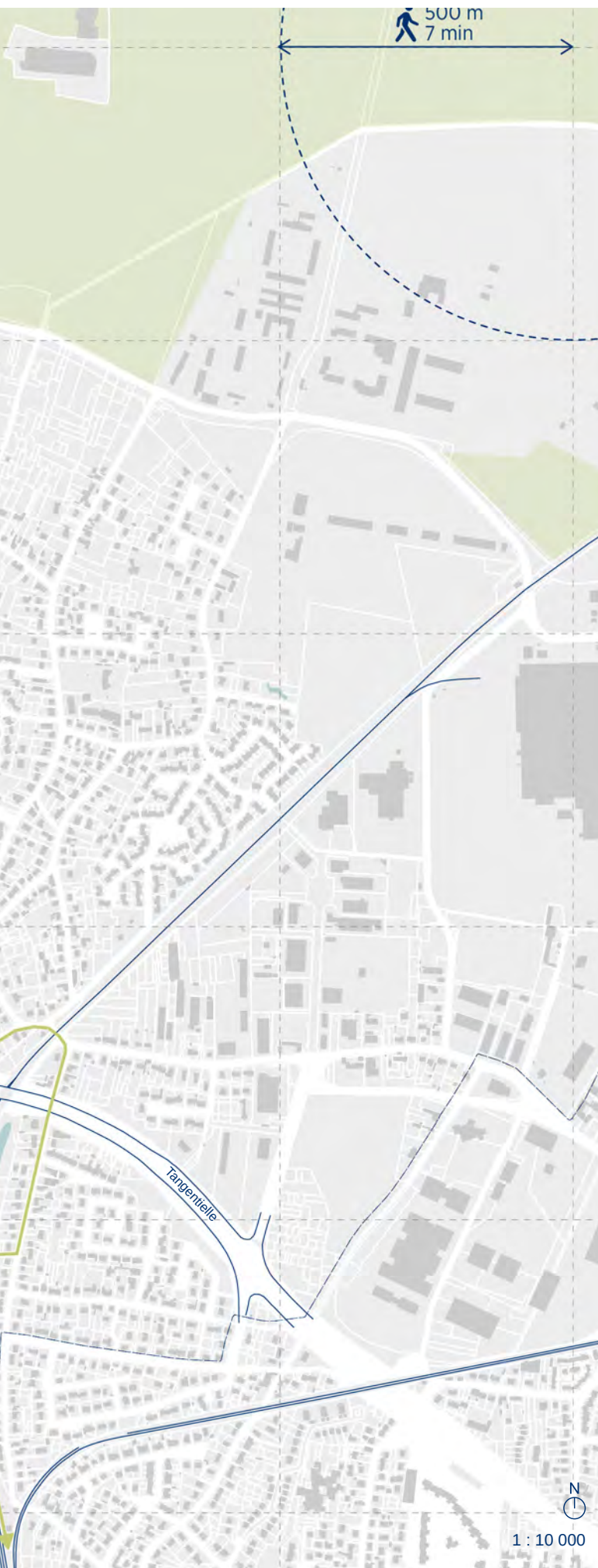
Terrassement
p. 32

Structure - revêtement - signalisation
p. 34

Défense incendie
p. 36

Collecte des déchets
p. 38





Le site

Le projet d'aménagement des Ateliers Quelle s'étend sur 6,8 ha environ. Il se trouve dans la commune de Saran.

Le site est bordé par :

- La RD2020 à l'ouest, au delà le centre-ville de Saran
- La rue de Montaran et la parcelle boisée de la GMF au sud
- La voie ferrée et le quartier du chêne maillard à l'est

Le programme

L'objectif du projet est la reconversion d'un ancien site industriel emblématique pour les Saranais en friche depuis une dizaine d'année. La conservation et la réhabilitation du bâtiment-monument Quelle est le point de départ du projet. Un quartier y sera développé autour. Il s'agit d'un quartier principalement résidentiel en pleine terre de haute qualité environnementale et urbaine.

90 lots sont prévus dans le quartier des Ateliers Quelle (dont la réhabilitation du bâtiment). Ils seront constitués d'environ :

- 400 logements (et quelques surfaces commerciales en rdc)
- 1 résidence pour personnes âgées (108 appartements + services associés)

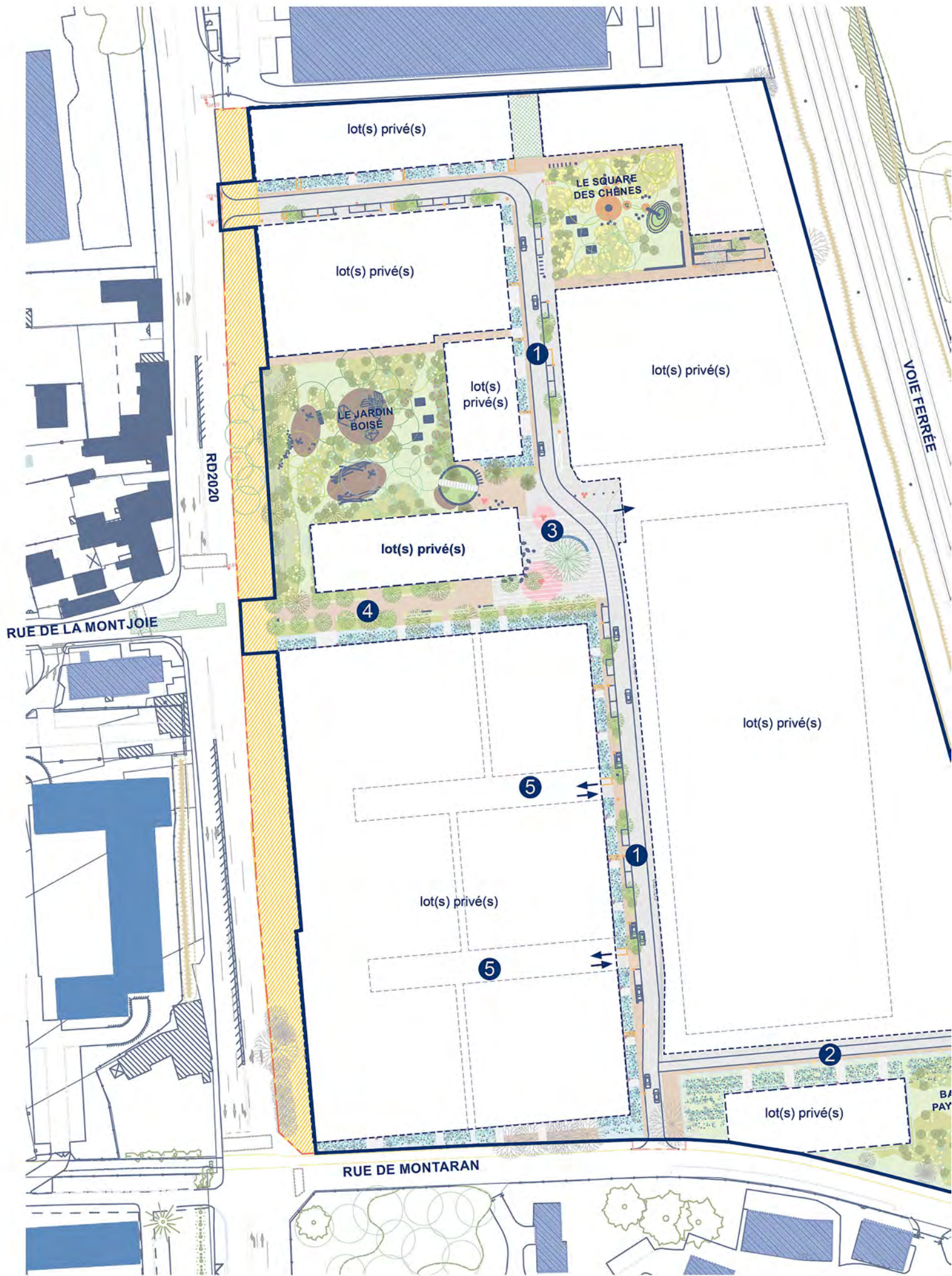
Le bâtiment Quelle réhabilité (47 500 m²) aura une programmation mixte, il est constitué d'un parking silo destiné au stationnement des résidents du quartier et des visiteurs ainsi que 30 logements atypiques (loft), du commerce, des locaux artisans, des bureaux, des équipements / services. 2 500 m² de surfaces nouvelles seront également créées dans le cadre du projet de réhabilitation.

Pour desservir ces lots seront réalisés :

- une rue intérieure nord-sud reliant la rue de Montaran à la RD2020.
- une rue secondaire au sud de Quelle.
- l'allée Quelle : cheminement piéton en continuité de la rue de la Montjoie vers le bâtiment Quelle
- une placette à la croisée de la rue intérieure et de l'allée Quelle (parvis de l'angle nord-ouest du bâtiment Quelle)
- deux impasses privées et paysagères pour desservir les unités d'habitations à l'ouest de Quelle

Il sera également réalisé des espaces paysagers de plusieurs types :

- Le jardin boisée : espace public principal du site constitué autours des grands bosquets existants et maintenus.
- le square des chênes : espace public secondaire autours des bosquets existant.
- le bassin paysager sud
- des noues végétalisées de collecte et de rétention des eaux de ruissellement accompagneront la plupart des cheminements (circulés ou piétons).



Voirie

Principe des voiries

La rue intérieure traitée comme une rue résidentielle en zone 30 aura une largeur de 5m permettant de limiter la vitesse à l'intérieur du site. Le traitement de la rue sera différencié au droit des closes (impasses privés) et cages d'escalier du bâtiment Quelle.

Sur la placette, un régime de vitesse réduite (zone 20) associé à un changement de matériaux permet un ralentissement de la circulation et donne la priorité au piéton.

Dans la continuité de la rue de la Montjoie, une allée piétonne végétalisée créera un lien direct vers la placette et la partie publique du bâtiment Quelle.



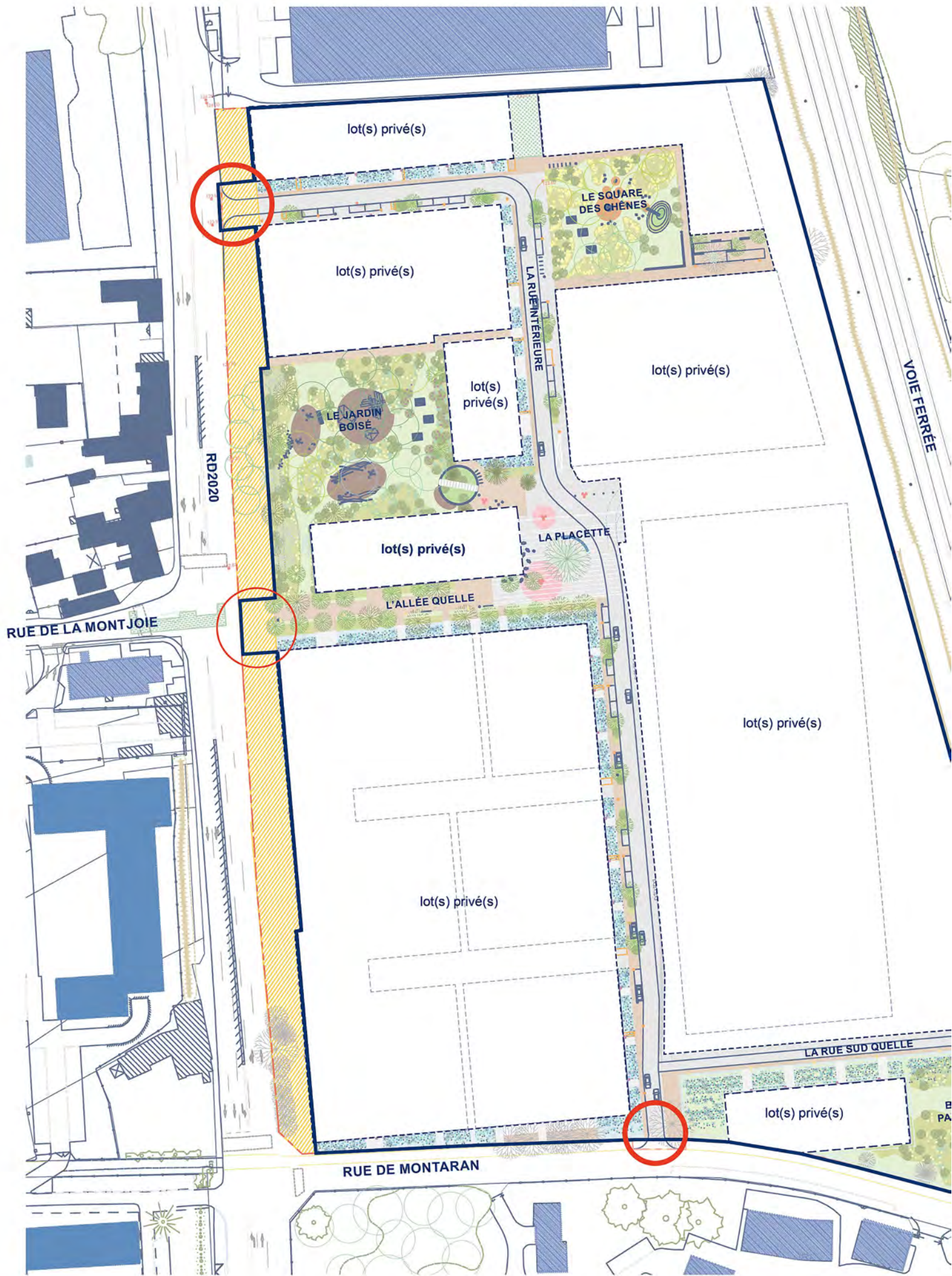
- 1 LA RUE PRINCIPALE
- 2 LA RUE SUD QUELLE
- 3 LA PLACETTE
- 4 L'ALLÉE QUELLE
- 5 LES CLOSES

LÉGENDE

- PÉRIMÈTRE PERMIS D'AMÉNAGER
- LES LOTS PRIVÉS
- ➔ ACCÈS VÉHICULES DANS LES LOTS PRIVÉS (PARKING QUELLE ET CLOSES)



1 : 1 500



Voirie

Raccordement à l'existant

Raccordement à la RD2020

Il est prévu un raccordement de la nouvelle rue à la RD2020 en partie nord du site. Les travaux de raccordement à cette voie existante constitueront en :

- la démolition des bordures existantes au droit de la nouvelle rue
- la reprise partielle du corps de chaussée existant
- la création d'une voie carrossable en lieu et place du trottoir existant.

Un point de raccordement piéton est également prévu sur la RD2020 au droit de la rue de la Montjoie (future allée Quelle).

Raccordement à la rue de Montaran

Il est prévu un raccordement de la nouvelle rue à la rue de Montaran, ainsi que un raccordement secondaire à l'angle sud-est du site. Ce point de raccordement supplémentaire permet le bouclage des véhicules de ramassage des ordures et l'accès au stationnement arrière du bâtiment Quelle (entrée parking + livraisons Quelle + cours de service des artisans).

Les travaux de raccordement à cette voie existante constitueront en :

- la démolition des bordures existantes au droit de la nouvelle rue
- la reprise partielle du corps de chaussée existant
- la création d'une voie carrossable en lieu et place du trottoir existant.

Si les études techniques le permettent l'alignement d'arbres existants le long de la rue de Montaran sera conservé.



LÉGENDE



PÉRIMÈTRE
PERMIS D'AMÉNAGER



LES LOTS PRIVÉS



POINT D'ACCROCHE AUX VOIRIES EXISTANTES
- CIRCULÉ -

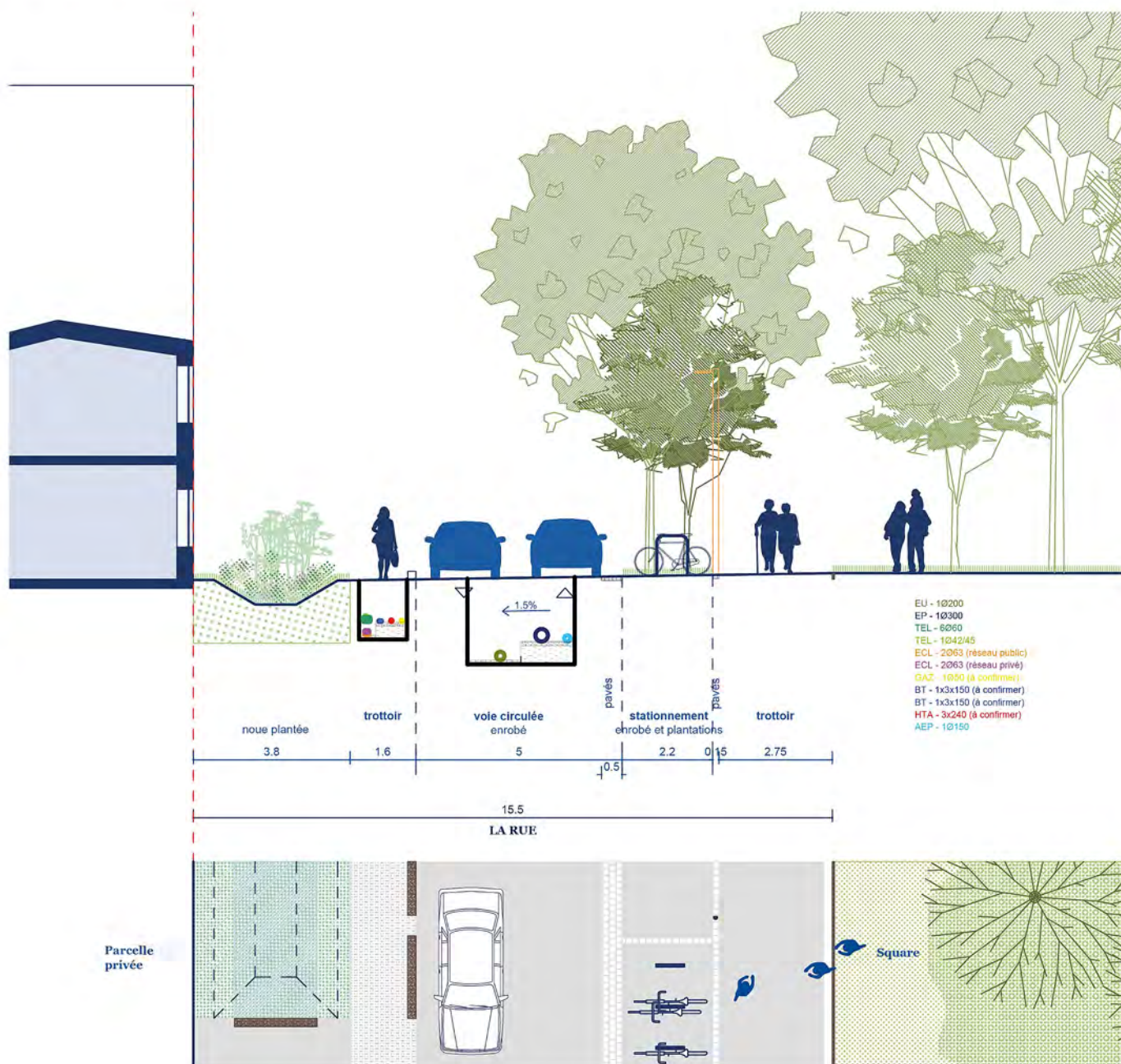


POINT D'ACCROCHE AUX VOIRIES EXISTANTES
- PIÉTON -

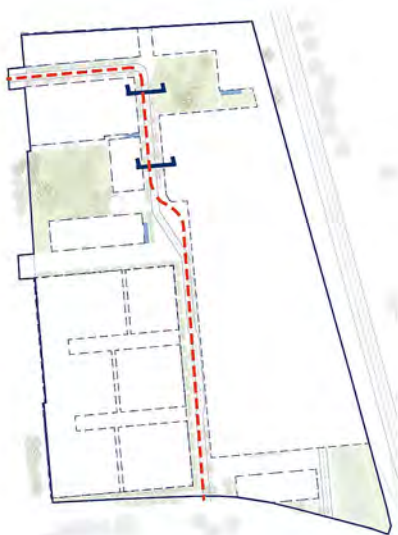


1 : 1 500

La rue intérieure

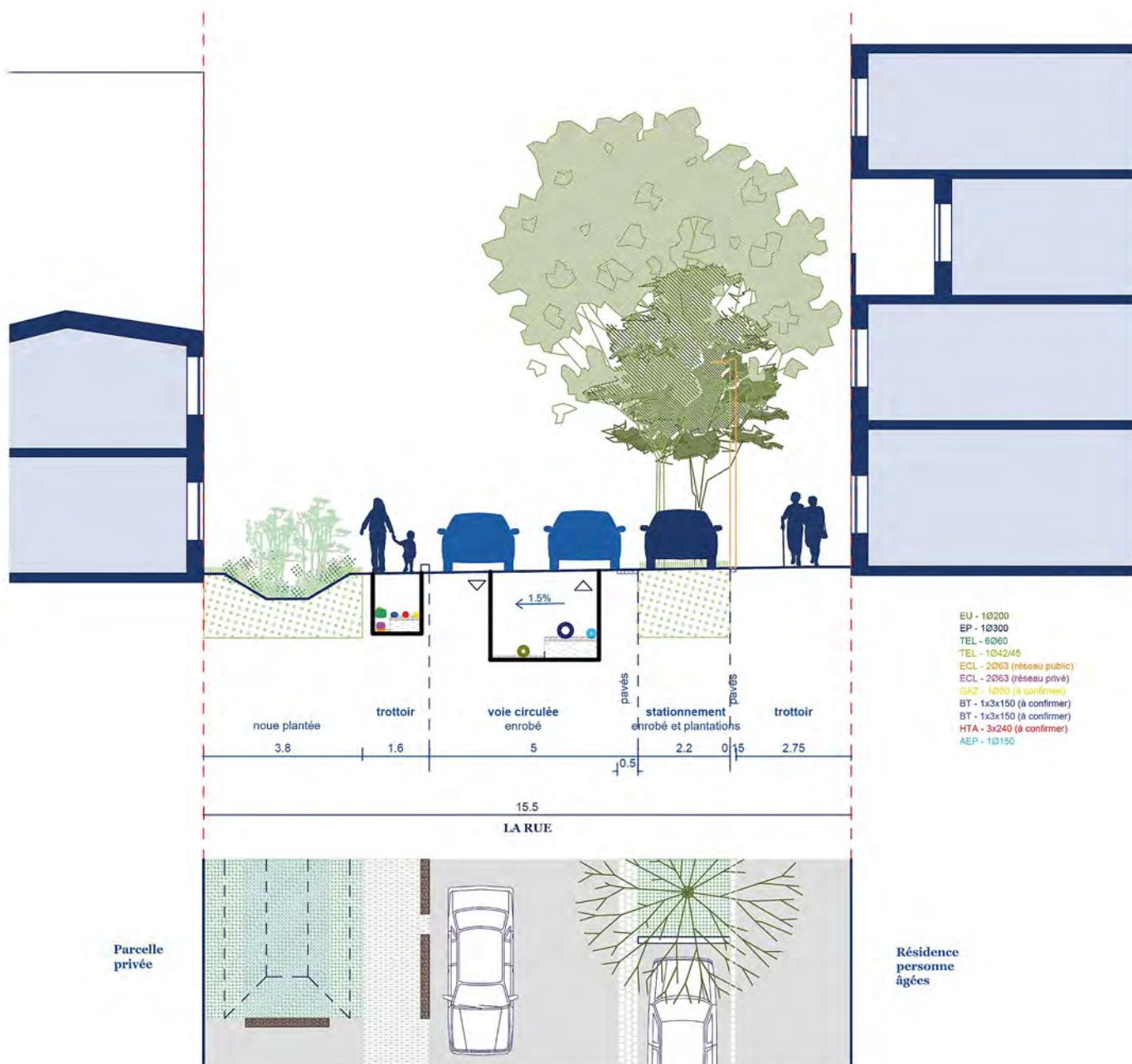


1 : 150

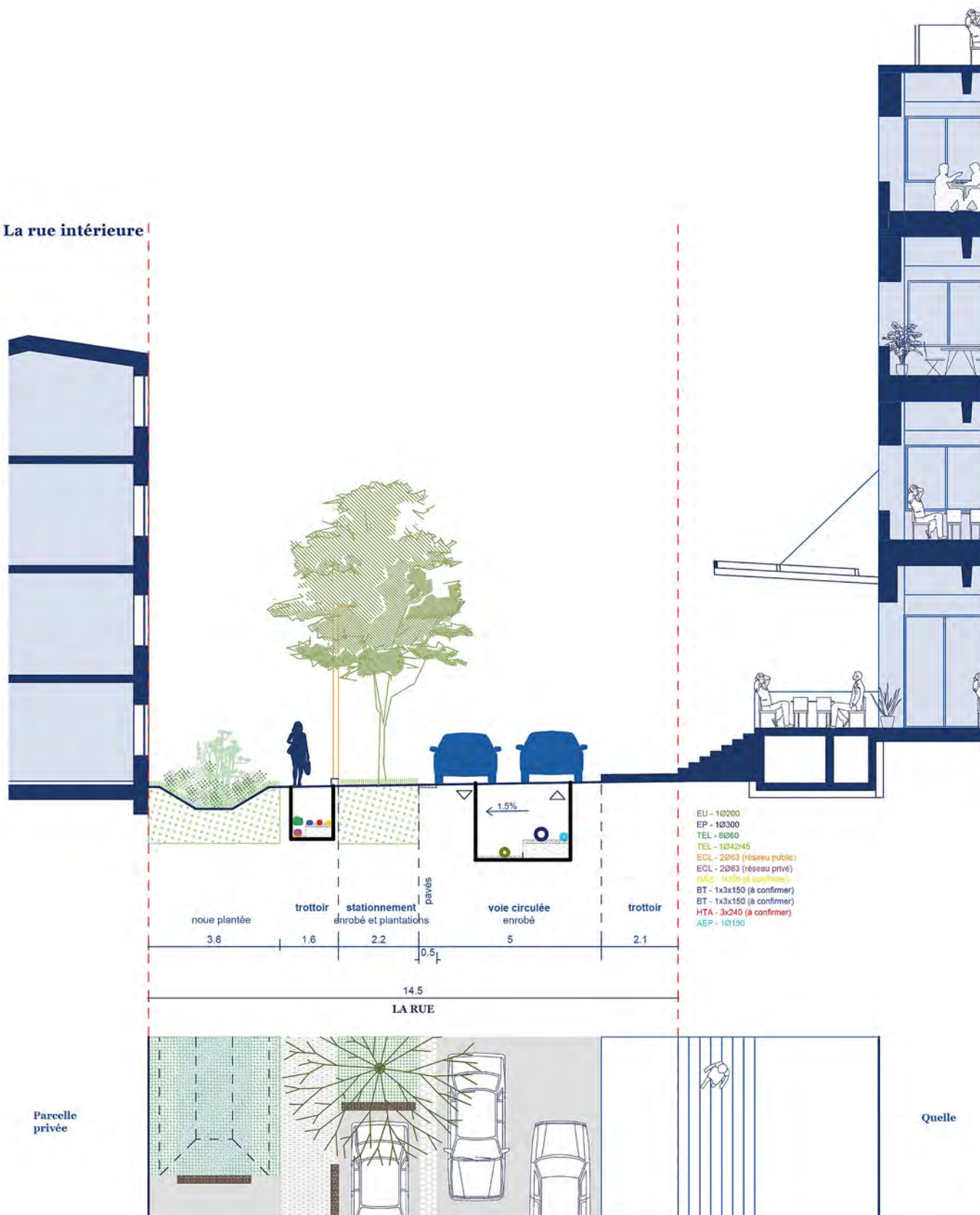


Voirie

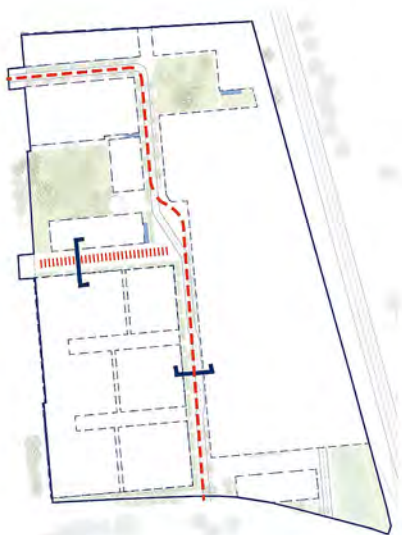
Coupes de principe



La rue intérieure



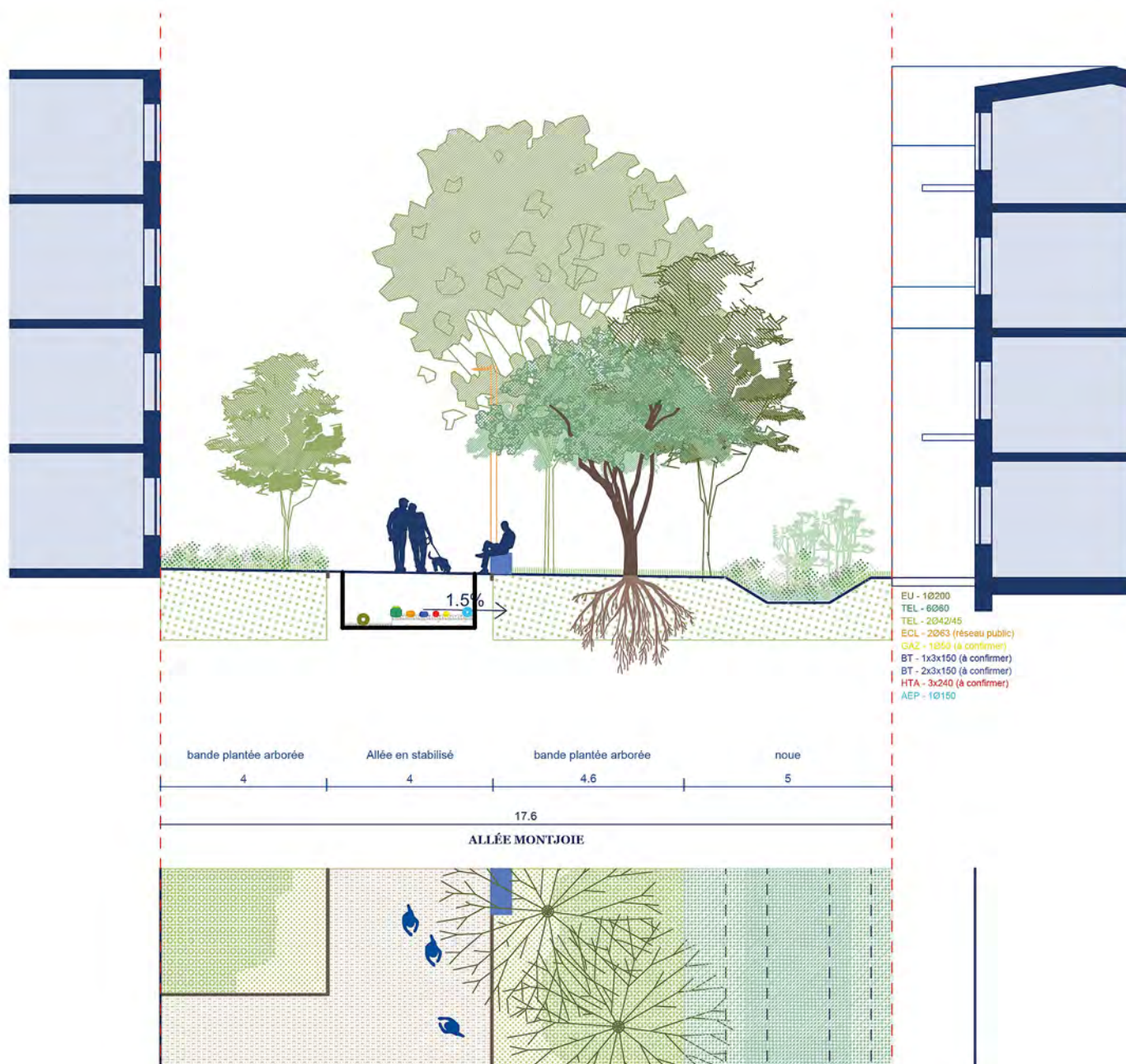
1 : 150



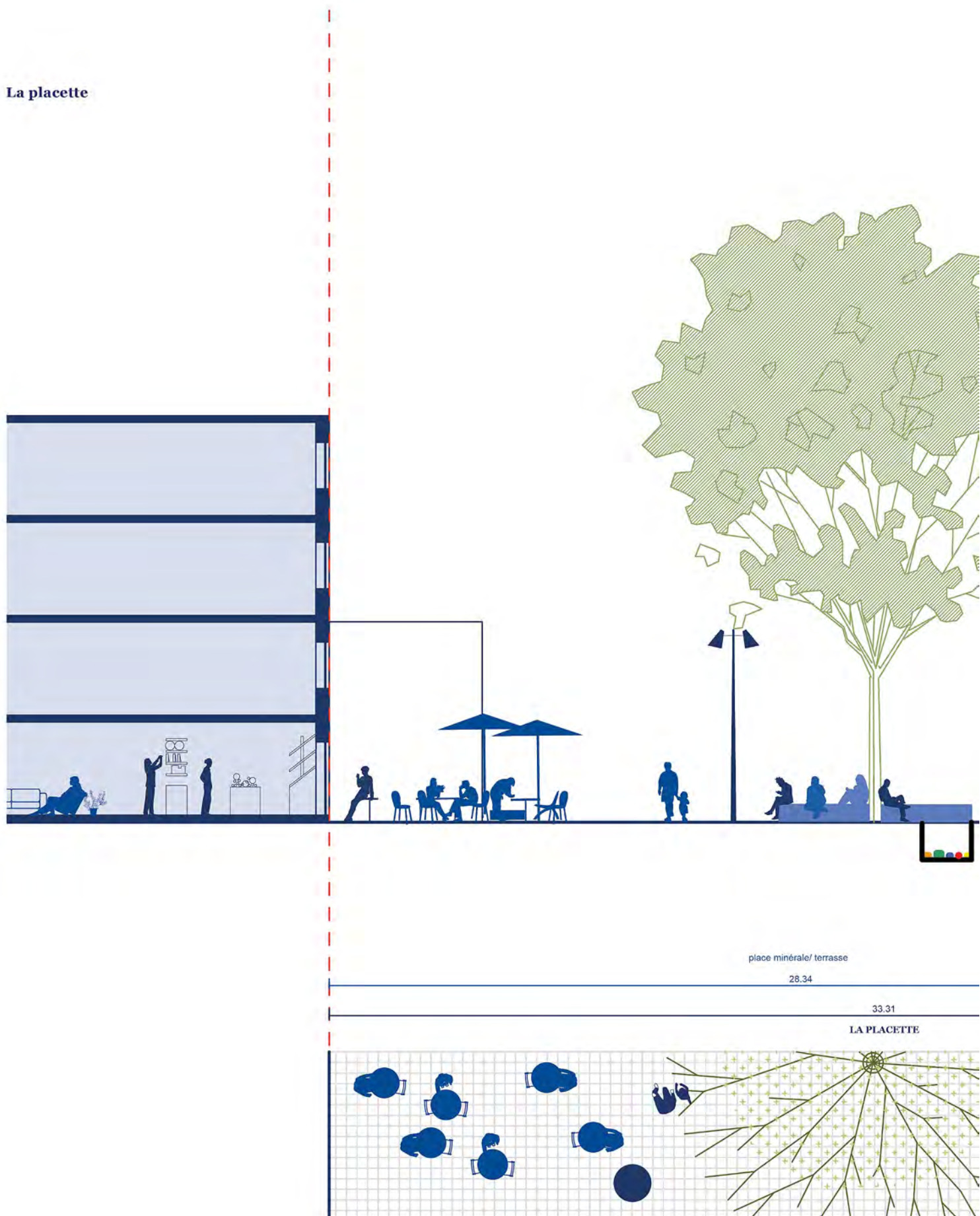
Voirie

Coupes de principe

L'allée Quelle



La placette



Voirie

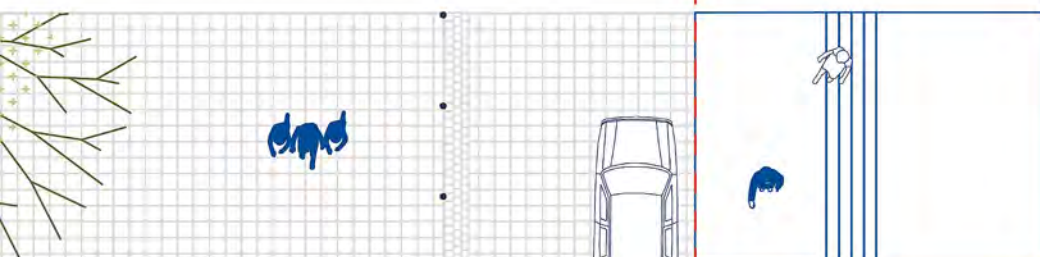
Coupes de principe



EU - 10/200
 EP - 10/300
 TEL - 6060
 DCL - 2003 (réseau public)
 GAZ - 10/50 (à confirmer)
 BT - 1x3x150 (à confirmer)
 BT - 1x3x150 (à confirmer)
 HTA - 3x240 (à confirmer)
 AEP - 10/150

voie zone 20 ou 30

5



Quelle



Assainissement

Un dossier loi sur l'eau sera déposé conjointement au présent PA

Eaux pluviales

Principes retenus pour la gestion des eaux pluviales de ruissellement

La perméabilité des sols ne permet de respecter qu'en partie le principe d'infiltration des eaux pluviales.

Une surverse vers les réseaux d'eaux pluviales existants Rue de Montaran sera par conséquent aménagée afin de sécuriser les dispositifs d'infiltration mis en œuvre, de limiter les durées de vidange des bassins de stockage/infiltration et pour les événements pluvieux supérieurs à la pluie décennale utilisée pour le dimensionnement.

Un débit de fuite maximum de 1 l/s/ha sera respecté conformément au schéma directeur d'Orléans Métropole, soit 7 l/s pour l'ensemble du projet.

En effet, le changement de l'occupation des sols liée à la requalification de la friche QUELLE se traduira par une modification des coefficients d'imperméabilisation des sols susceptibles de modifier les régimes hydrauliques à l'exutoire.

L'échelle du projet justifie la mise en place d'une organisation de la gestion quantitative et qualitative des eaux de ruissellement cohérente. La nature de l'urbanisation envisagée est favorable à la mise en place d'un schéma de gestion des eaux pluviales par techniques alternatives de l'assainissement notamment en raison du positionnement des différents clos.

Sans viser le principe du zéro rejet – difficilement atteignable sur l'ensemble du site au regard des perméabilités mesurées et des emprises disponibles pour l'infiltration, les modes de gestion mis en place viseront à limiter les débits et les vitesses d'écoulement des eaux de ruissellement par :

- **Une collecte à ciel ouvert** par noues dès que l'emprise disponible le permet ;
- Une régulation des débits collectés afin de mobiliser au mieux les surfaces d'infiltration développées dans les noues et d'écrêter les débits vers l'aval ;
- L'aménagement d'**aires d'infiltration** au sein du square et du bosquet en travaillant sur la topographie afin de dégager des dépressions légères temporairement inondables tout en restant compatible avec l'usage du site – limitation des surfaces inondables et des hauteurs d'eau ;
- La création d'un **bassin d'infiltration paysager** : installé en aval du site, il permettra d'assurer la rétention complémentaire nécessaire au respect des impositions de la DCERE relatives au rejet des eaux pluviales du site dans les réseaux d'Orléans Métropole
- Le **rejet des eaux pluviales régulées au débit de 7 l/s** dans les réseaux existants d'Orléans Métropole situés Rue de Montaran.

Afin de sécuriser cette gestion des eaux pluviales et de respecter les impositions liées à l'usage du site (limitation des profondeurs de bassins, des hauteurs d'eau...), la collecte de surface sera complétée par un système de **noues** et de **tranchées drainantes** qui permettront d'augmenter les capacités de stockage et d'éviter un approfondissement des ouvrages.

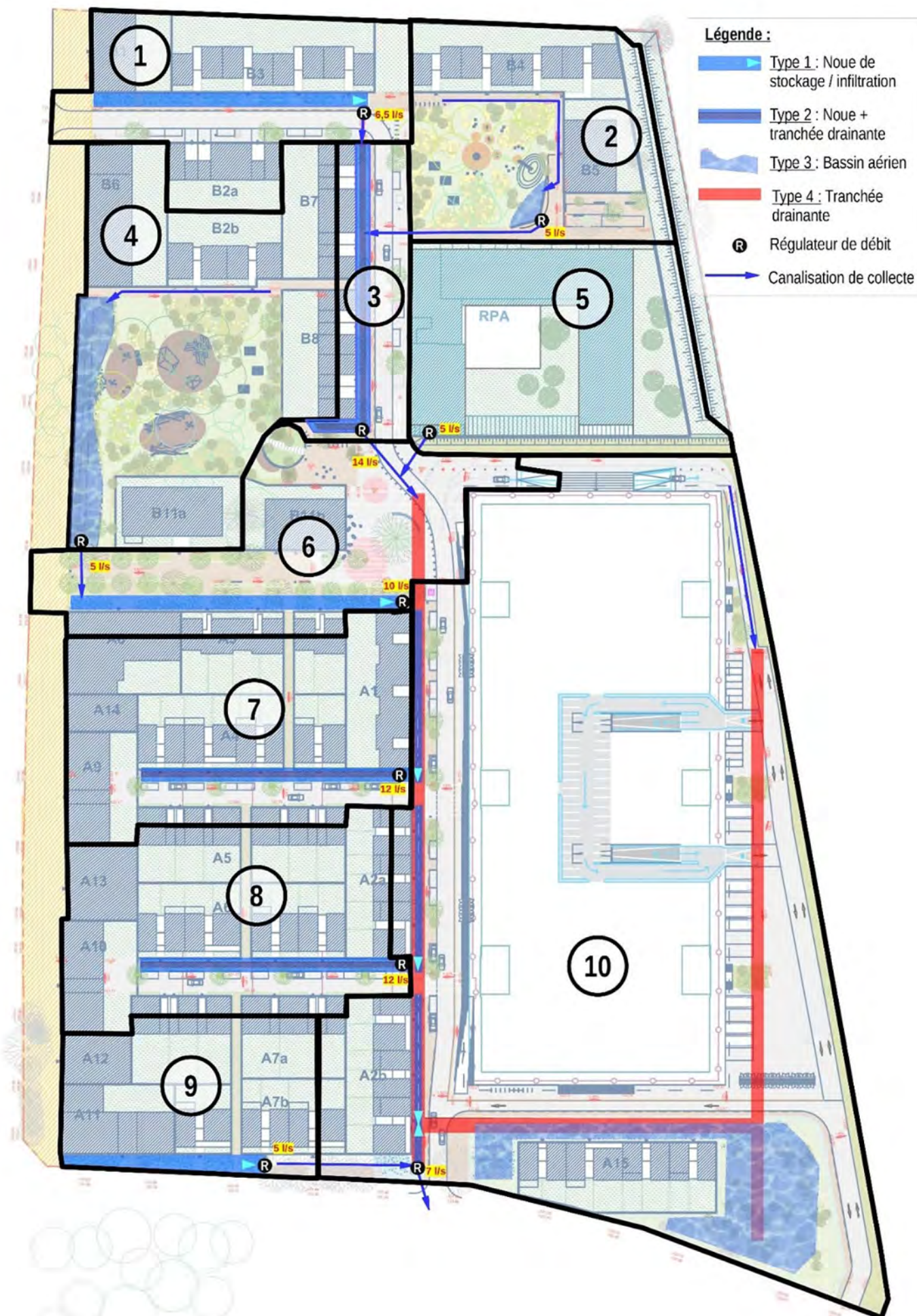


Schéma de principe de la gestion des eaux pluviales du site

Typologie des ouvrages mis en œuvre

Les volumes à stocker pour respecter le débit de fuite imposé par la DCERE seront de l'ordre de 1 930 m³, répartis dans des noues, parfois doublées de tranchées drainantes, des bassins aériens végétalisés, et une tranchée drainante.

Réseaux d'eaux pluviales

Les réseaux d'eaux pluviales sont limités sur le site aux interconnexions entre les différents ouvrages de stockage (noues, bassins, tranchées drainantes). Ceux-ci seront constitués de canalisations en PVC CR8. La pente minimale de pose sera de 0.5 % et des regards de visites en béton préfabriqués seront implantés à chaque changement de pente et de direction.

Régulateurs de débit

Afin de mobiliser les volumes de stockage sur chaque bassin-versant, des régulateurs de débits seront installés pour respecter le débit de fuite défini lors du dimensionnement des ouvrages. Une surverse sera aménagée pour les événements supérieurs à la pluie décennale utilisée pour le dimensionnement.

Exutoire principal

Outre l'infiltration des eaux permises au sein des différents ouvrages de stockages mis en œuvre, le principal exutoire du projet correspond au réseau existant situé Rue de Montaran. Ces réseaux séparatifs eaux pluviales, dont le gestionnaire est Orléans Métropole, sont constitués de canalisations en béton armé DN900 mm. Au droit du raccordement, le fil d'eau des réseaux existants se situe à la cote +118.86 m NGF.

Le raccordement des eaux pluviales du site, après régulation, devra être effectué sur la génératrice supérieure des réseaux existants.

Gestion des eaux de toiture

La gestion des eaux de toiture se fera selon le principe suivant : Une boîte de branchement sera mise en œuvre sur le domaine public pour permettre de raccorder le lot au système de collecte des eaux pluviales décrit précédemment.

Gestion des eaux de toiture

La gestion des eaux de toiture se fera selon le principe suivant :
- Une boîte de branchement sera posée sur le domaine public pour permettre de raccorder le lot au système de collecte des eaux pluviales décrit précédemment.



1 : 1 500

Assainissement

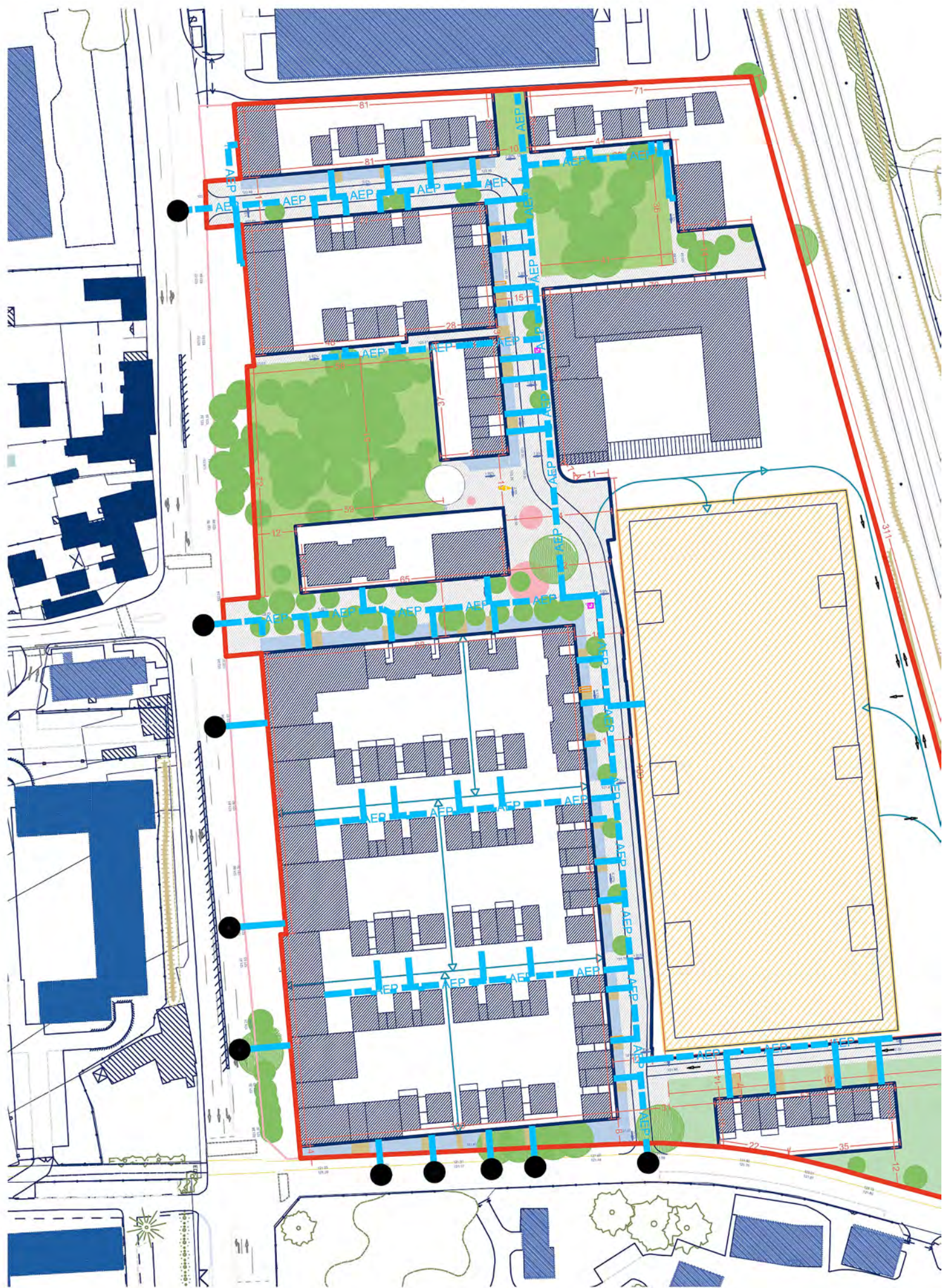
Eaux usées

Afin de récupérer les eaux usées de chaque lot, une canalisation en PVC de classe CR8 DN200 sera posée sous les futures voiries. Des regards préfabriqués en béton armé étanche, visitables, d'un mètre de diamètre seront disposés à chaque changement de pente, de direction et à chaque raccordement.

Les réseaux de collecte des eaux usées respecteront les principes de conception suivants :

- La pente minimale des réseaux de collecte principale sera de 1%
- Les canalisations de branchement présenteront une pente minimale de 2%
- Les canalisations présenteront une couverture minimale de 80 cm.
- Une boîte de branchement sera posée en façade de chaque lot.

L'ensemble des eaux usées collectées sur le site sera acheminé gravitairement ou par refoulement vers le réseau séparatif existant rue de Montaran par l'intermédiaire du branchement existant.



Eaux potable

Eau potable

La desserte en eau potable du projet sera assurée par la création d'un réseau sous les futurs aménagements.

Le réseau sera alimenté à partir des réseaux publics existants au niveau de :

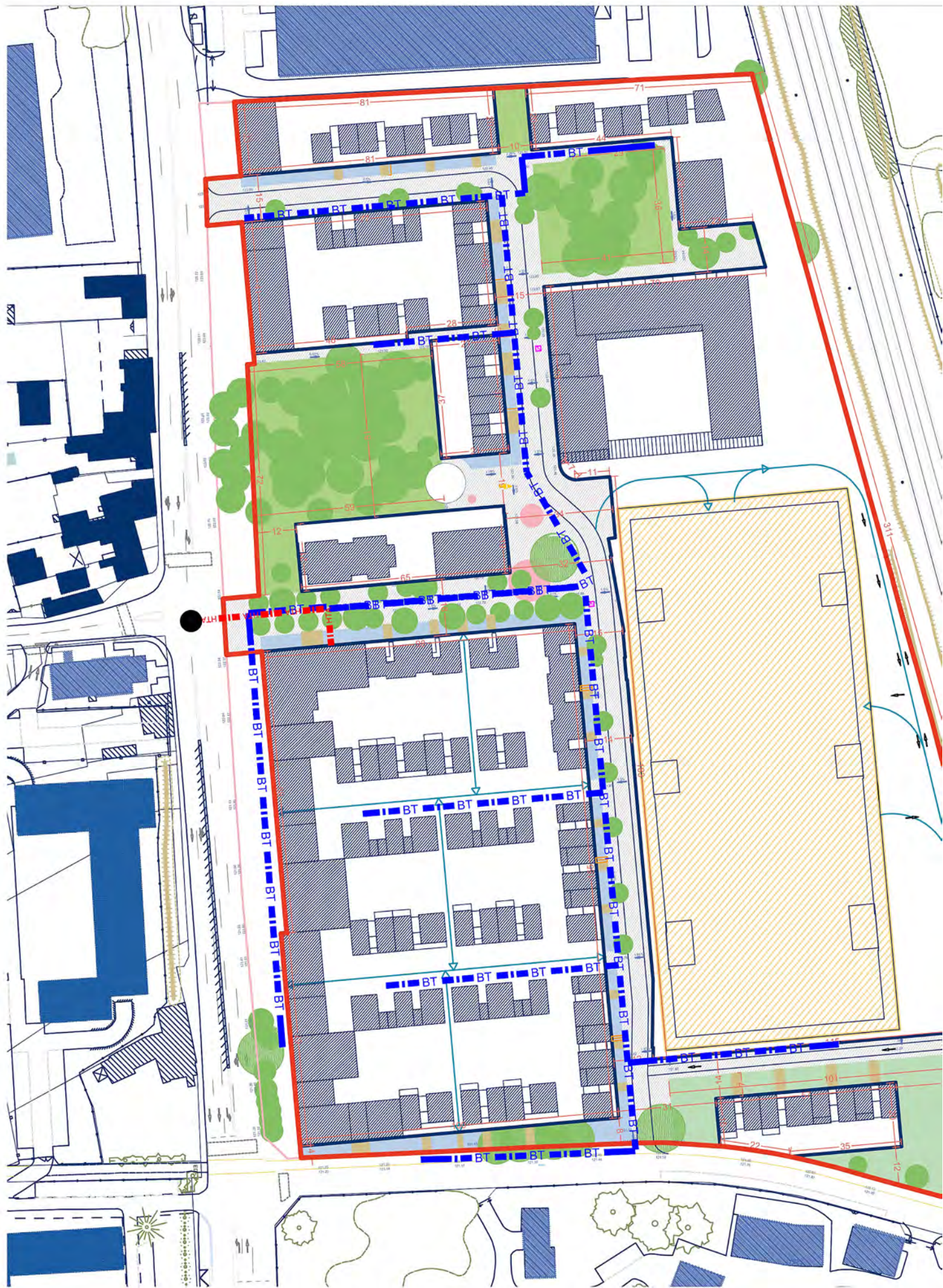
- La RD2020 par une conduite $\varnothing 80$ en fonte (qui sera remplacé par une conduite $\varnothing 150$ dans le cadre de travaux de réhabilitation du réseau prévus en 2021)
- La rue de Montaran par une conduite en fonte $\varnothing 150$.

Les travaux concernant le réseau d'eau potable sont :

- Ouverture et remblaiement de tranchée et pose de canalisation fonte. Les canalisations de diamètre supérieur ou égal à 80mm seront en fonte ductile et les canalisations de diamètre inférieur à 80mm seront en PE (cahiers techniques Orléans Métropole) ;
- Fourniture et pose de boîtes de branchement ;
- Création de citerneaux ;
- Mise en place de purge en extrémité de réseau ;
- Mise en place de vanne lors des raccordements sur réseau existant
- Mise en place de robinets de prise en charge lors des piquages sur réseau existant.

Le réseau crée sera bouclé.





Electricité

Une étude ENEDIS est en cours de réalisation afin de déterminer le nombre de postes à créer et leur position ainsi que l'ensemble des organes de distribution (fausses coupures, coffrets de branchements)

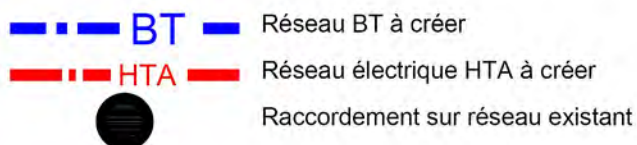
L'alimentation en électricité sera assurée par la création d'un réseau électrique HT, de réseaux électriques basse tension enterrés sous les futurs aménagements, et de postes de distributions HT/BT intégrés de préférence dans les futurs bâtiments.

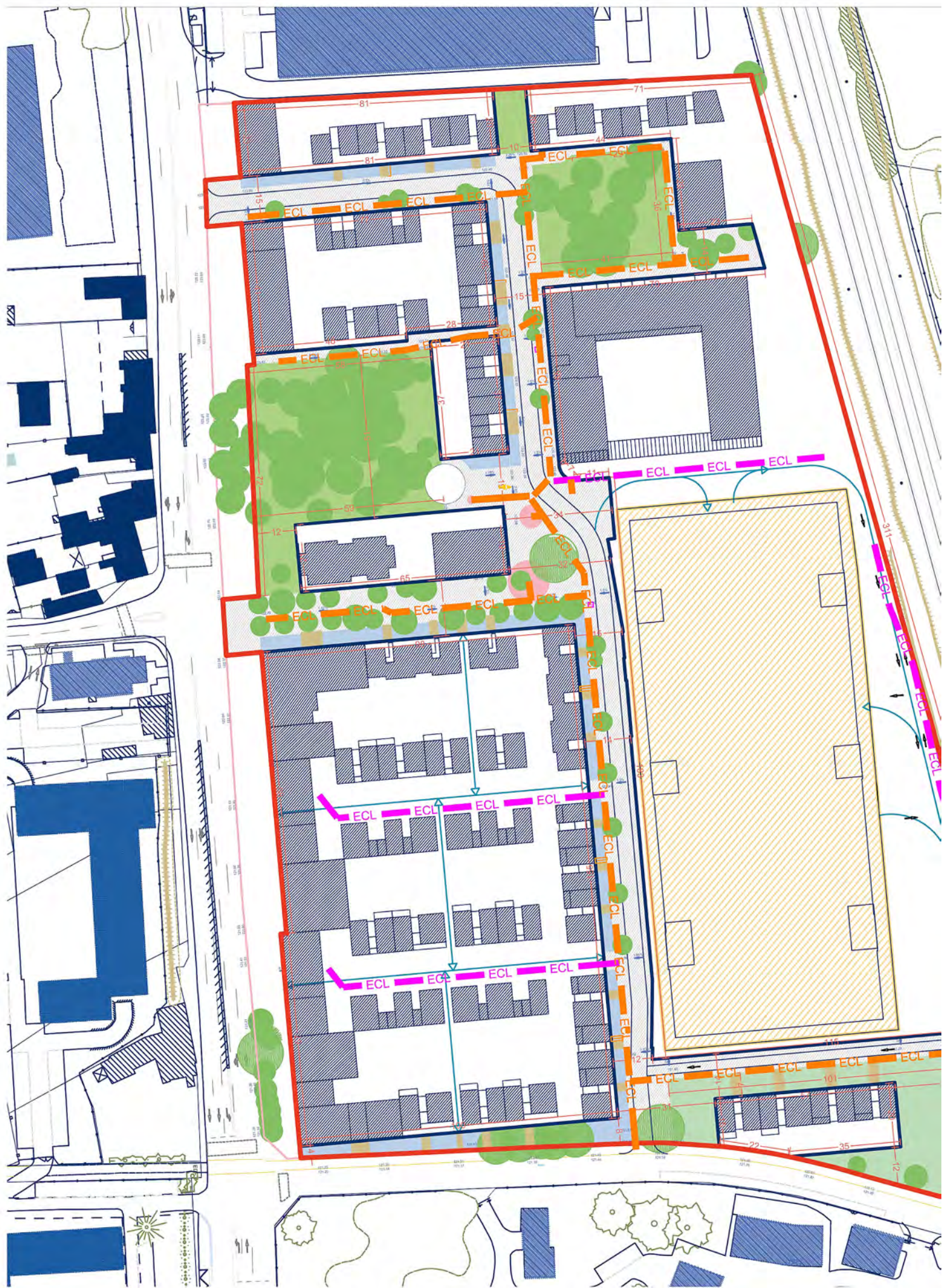
Les travaux concernant le réseau électrique sont :

- La réalisation du génie civil nécessaire à l'implantation des postes transformateurs si ceux-ci ne sont pas intégrés dans les futurs bâtiments (terrassement et structure de plateforme sur 25m² et création d'une dalle béton de 12m²)
- La mise à disposition de tranchée ouverte (ouverture et remblaiement de tranchée) pour création du réseau HT pour alimenter les postes transformateurs
- La desserte du réseau BT, comprenant l'ouverture et le remblaiement de tranchée, la pose de fourreaux en traversée de voirie et le long d'obstacles, depuis le transformateur créé ou existant.

La fourniture et pose de coffrets seront réalisées par ENEDIS, à la réception de demandes de branchement.

La fourniture et pose des câbles sera également réalisés par ENEDIS.





Eclairage public (réseau)

Les voiries et les cheminements seront éclairés à l'aide de candélabres et en privilégiant l'éclairage LED permettant des économies d'énergie.

L'éclairage sera adapté aux usages avec l'utilisation de détecteurs de présences, une diminution de l'éclairement à certaines heures de la nuit.

Les candélabres seront alimentés par des câbles cheminant dans des fourreaux TPC annelés de diamètre 63. En cas de traversées de chaussées, des fourreaux TPC annelés de diamètre 90 seront posés.

Une câblette de terre sera mise en place dans les tranchées.

Des chambres de tirages seront disposées tous les 60m, afin de procéder au tirage des câbles.

Il sera prévu un réseau séparé du réseau d'éclairage public pour les voies qui resteront privées (Closes et bâtiment Quelle).

Une armoire de commande, équipée d'une horloge astronomique, permettra de régler les périodes d'allumage des luminaires.

Ces armoires de commande seront positionnées de préférence à l'intérieur des postes transformateurs créés sur l'opération.

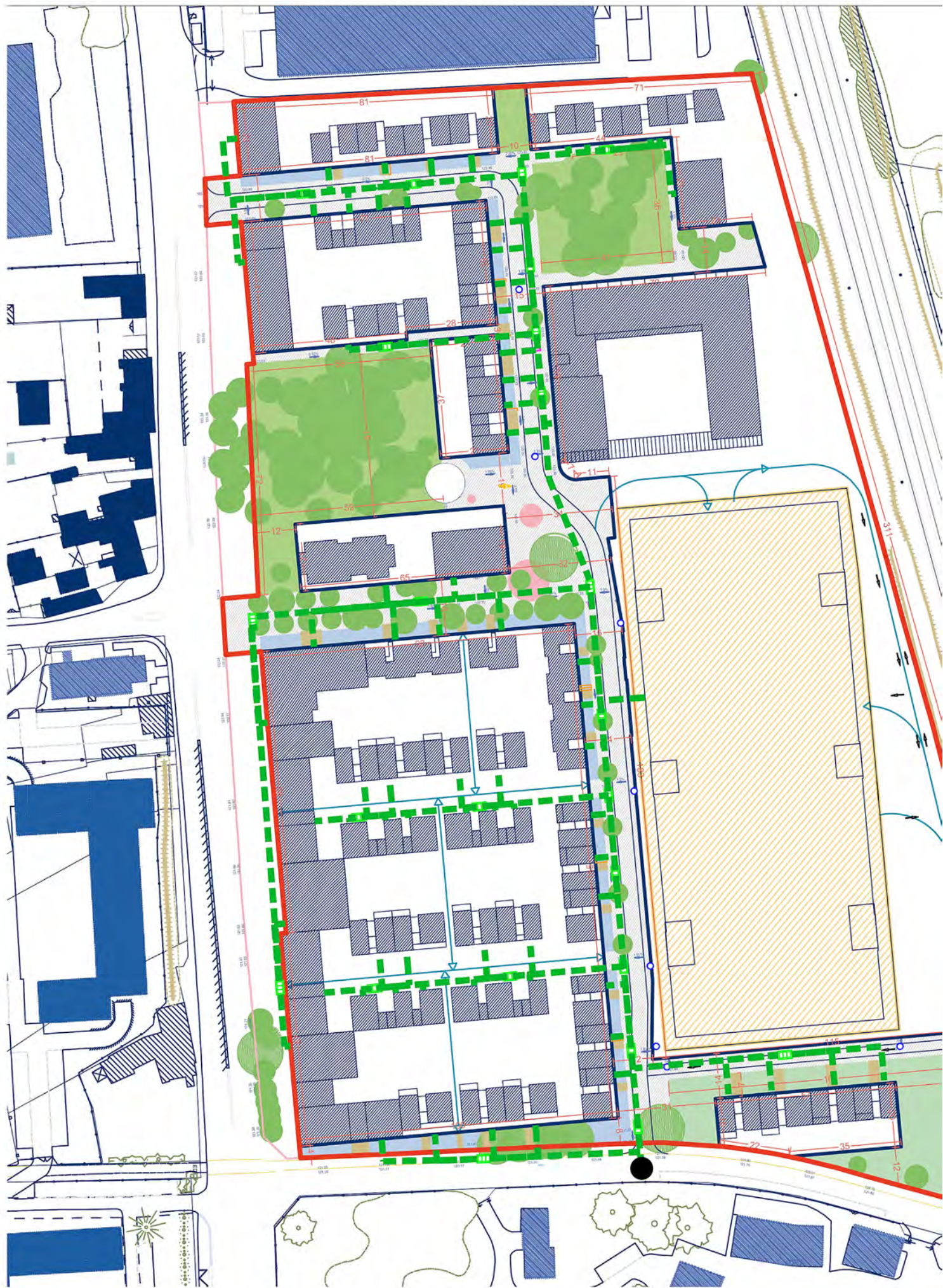
Conformément à l'arrêté du 8 décembre 2014, le cheminement identifié entre la place de stationnement PMR et l'ERP sera éclairé à 20 lux.

Une étude d'éclairement sera fournie et permettra de valider les implantations proposées et de préciser à ENEDIS les valeurs de la puissance nécessaires.

Le réseau créé respectera également les prescriptions de l'arrêté du 27 Décembre 2018 « Prévention, réduction et limitation des nuisances lumineuses », concernant :

- Les horaires d'allumage
- Les émissions de lumière et flux lumineux
- Les températures de couleur





Télécommunication fibre optique

Le projet est desservi par des réseaux télécoms et fibre optique existant rue de Montaran et long de la RD2020.

Les travaux pour l'alimentation en réseaux de télécommunications comprennent :

- L'ouverture et le remblaiement de la tranchée ;
- La fourniture et la pose de fourreaux et chambre de tirage nécessaires au passage des câbles et fibres optiques ;
- La fourniture et pose de chambre ou regards de branchement béton 30x30 en limite de chaque lot.

La fourniture et pose de câbles Telecom et fibre optique seront réalisées par le concessionnaire.

Le raccordement sur les réseaux existants se fera rue de Montaran ou sur la RD 2020.

Des études sont en cours de réalisation chez ORANGE et SFR.



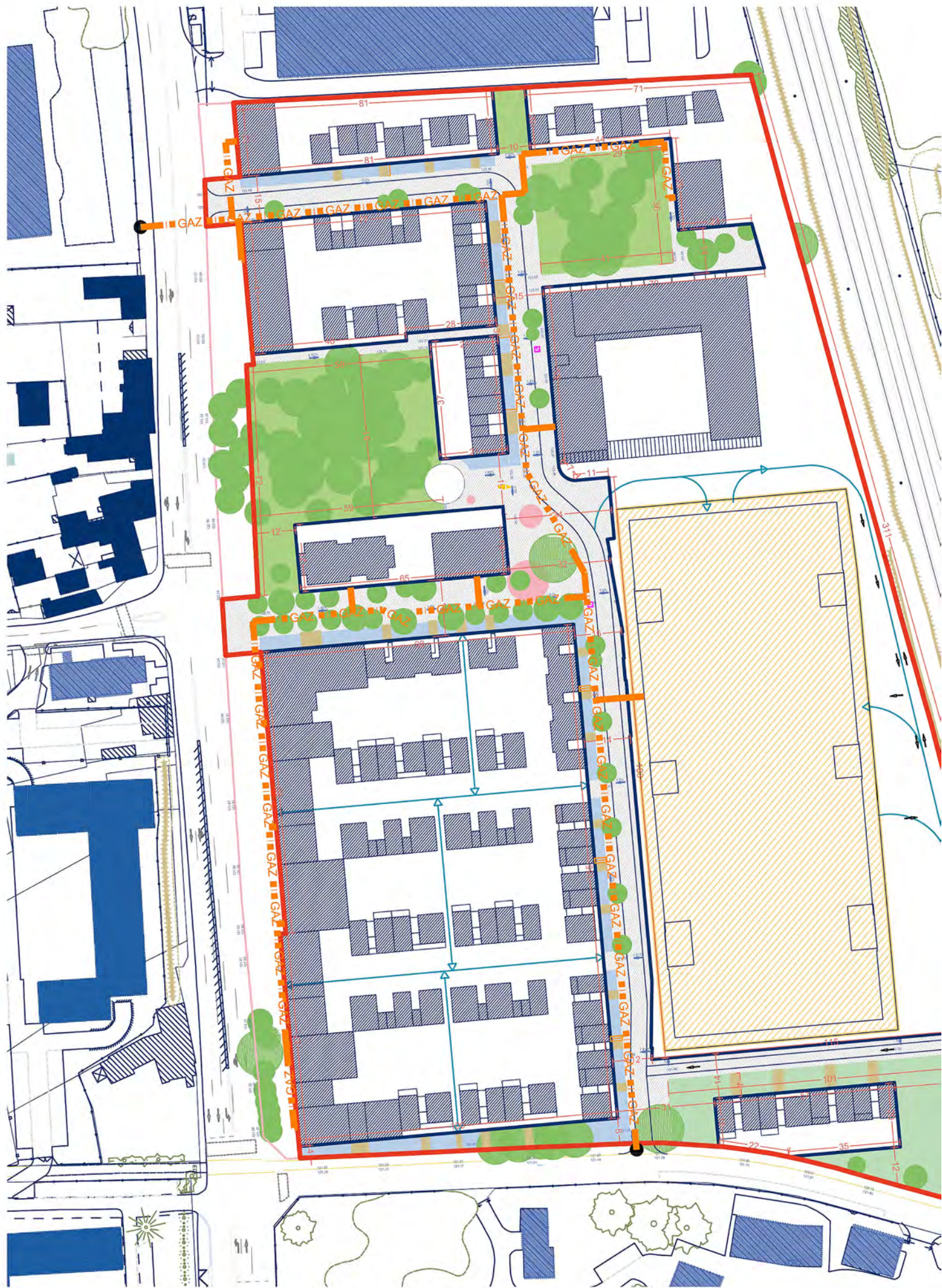
1 : 1 500



Raccordement sur réseau existant



Réseau de télécommunication à créer



Gaz

Le réseau existant est présent Rue de Montaran et long de la RD 2020.

A ce jour, il est prévu que les logements collectifs, la résidence pour personnes âgées et le bâtiment QUELLE soient raccordés au gaz. Afin d'alimenter les lots, un réseau gaz sera posé sous les futurs voies

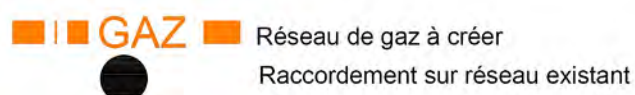
Les travaux concernant le réseau gaz sont :

La mise à disposition de tranchée ouverte (ouverture et remblaiement de tranchée) pour GRDF.

La fourniture et pose des coffrets seront réalisées par GRDF, depuis le réseau crée, à la réception de demandes de branchements.

Les canalisations GAZ seront déroulées par GRDF.

Une étude est en cours de réalisation chez GRDF.



Terrassement

Etude Géotechnique

L'étude géotechnique préalable (G1) réalisée en décembre 2019 donne les informations suivantes :

- Formation de surface en remblais divers (gravats, briques, sable noir, blocs béton et sols sablo-argileux) jusqu'à 0.6 à 3.0 m de profondeur,
- Formation sables et marnes de l'Orléanais jusqu'à 1.5 à 4.8 m de profondeur,
- Formation marno-calcaire jusqu'à 25 m de profondeur.

Amiante-HAP

Le maître d'ouvrage a recherché la présence ou non d'amiante et d'HAP dans les enrobés, selon le décret 2012-639 du 4 mai 2012 dans le cadre d'un pré repérage avant travaux

La démarche suivie est conforme à la circulaire ministérielle du 15 mai 2013, basée sur une méthode par carottage.

Aucune fibre d'amiante n'a été détectée dans tous les échantillons analysés.

Toutes les couches analysées présentent un taux de HAP inférieur à 50 mg/kg de matière sèche.

Décapage de la terre végétale

La terre végétale sera décapée sur une épaisseur de 30 cm et stockée pour réemploi selon son état, lors de la confection des espaces verts. La terre végétale non réutilisée sera évacuée en décharge.

Terrassement

Après démolition des revêtements existants, décapage terre végétale, déposes diverses, défrichage et abattage d'arbres, un terrassement en pleine masse sera réalisé sur les zones de voiries, parkings et cheminements afin de préparer le fond de forme. Les déblais seront mis en décharge publique.

Des purges seront à prévoir en fonction de l'état du terrain et des conclusions du rapport géotechnique G2 AVP (en cours).

Le fond de forme ainsi découvert sera compacté avant la réalisation des remblais.

Structure - revêtement

Les structures suivantes seront mises en place :

Catégorie	Fonction	Structure
Rue principale	Voirie	35 cm de GNT 0/31.5 12 cm de GB 0/14 6 cm de BBSG 0/10
	Stationnement	30 cm de GNT 0/31.5 6 cm de BBSG 0/10
	Trottoir	30 cm de GNT 0/31.5 6 cm de BBSG 0/6 Ou 30 cm de GNT 0/31.5 10 cm de calcaire stabilisé
Allée de Montjoie	Cheminement piéton	35 cm de GNT 0/31.5 10 cm de calcaire stabilisé
Closes	Voirie	35 cm de GNT 0/31.5 6 cm de BBSG 0/10
Venelles	Cheminement piéton	20 cm de GNT 0/31.5 10 cm de calcaire stabilisé
Placette	Voirie	35 cm de GNT 0/31.5 Pavés béton

Les épaisseurs de structures seront affinées en fonction des conclusions du rapport géotechnique G2 AVP (en cours)

Signalisation Horizontale/Verticale

Signalisation verticale

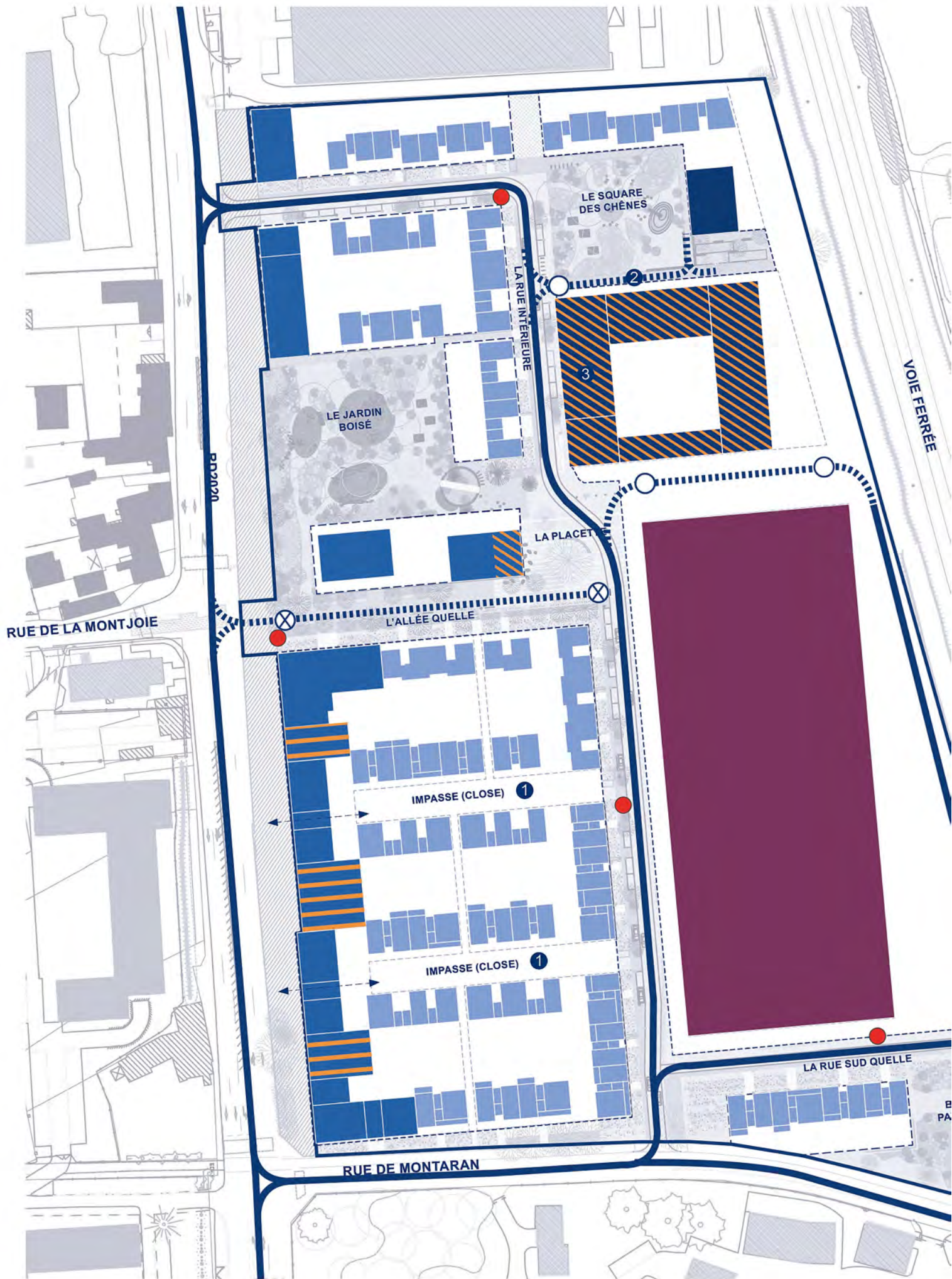
La signalisation horizontale sera mise en œuvre à l'aide de panneaux de police :

- B52 et B53 pour indiquer les zones de rencontre ;
- C13a (panneau voie sans issue) à l'entrée des closes ;
- B2a (interdiction de tourner à gauche) au niveau de l'intersection entre la rue principale et la RD2020 ;
- AB4 (STOP) ou AB3a + panneau M9c (CEDEZ-LE-PASSAGE) en sortie de la rue principale côté RD2020 et rue de Montaran ;
- B6d + panneau M6h pour indiquer le stationnement réservé aux PMR.
- B1 pour indiquer les voies en sens interdit
- C12 pour indiquer les voies à sens unique

Signalisation horizontale

La signalisation horizontale sera mise en œuvre à l'aide d'une résine thermoplastique :

- au niveau des intersections avec la rue de Montaran et de la RD2020 pour le marquage de la bande STOP ou CEDEZ-LE-PASSAGE.
- Pour réaliser le marquage des places PMR.



Défense incendie

La défense extérieure contre l'incendie sera assurée à partir du réseau d'adduction d'eau potable.

Celui-ci alimentera les Point d'Eau Incendie (PEI), sous forme de poteaux incendie, positionnés à une distance maximale de 200m de chaque habitation par voie carrossable. Les poteaux incendie seront raccordés sur le réseau principal avec création d'un citerneau avec compteur. Les poteaux seront disposés près des noues ou avaloirs, car ils génèrent un débit de 100 m³/h pendant 5 min lors des essais (Tests incendie effectués tous les deux mois). Il sera aménagé une place de stationnement pour l'entretien près des collecteurs.

① Les bâtiments d'habitations adressés dans les closes (1ère et 2ème famille) sont tous situés à une distance maximum de 80m de la rue intérieure (voie engin).

Par ailleurs une accessibilité supplémentaire est permise de ses lots par l'ouest (côté RD2020) par des traversés en porche.

② La voie au sud du square des chênes est dimensionnée pour permettre le demi-tour du camion en deux manœuvres maximum.

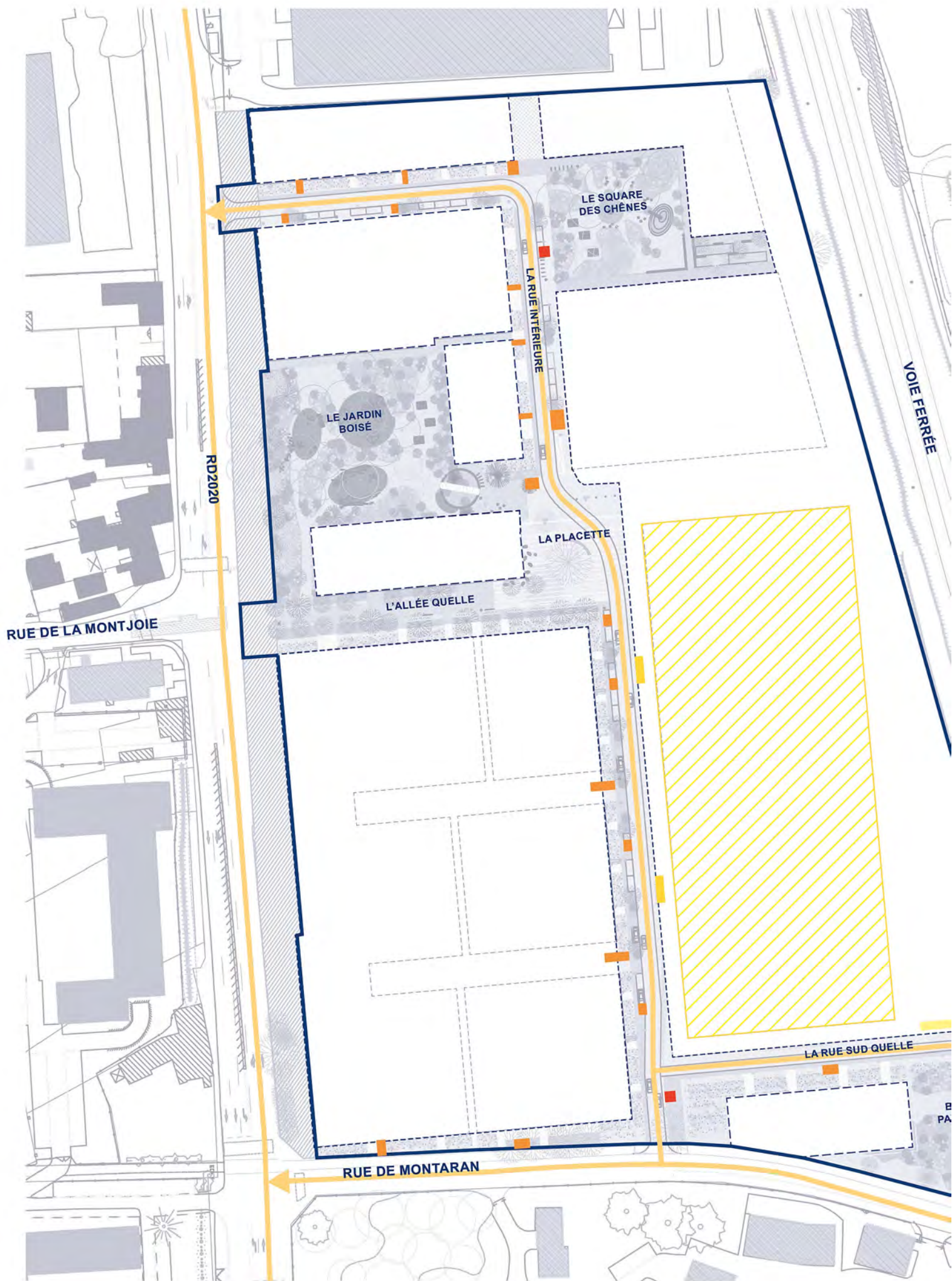
③ Le lot est une Résidence Personne Agées, catégorie mixte : bâtiment d'habitation + ERP de 5ème catégorie Type N ou L en rez-de-chaussée. Il comporte 2 façades accessibles.

LEGENDE

- Bouche incendie
- Voie échelle ou engin - engins sur rue
- Voie échelle ou engin - engins sur espace piéton
- Bornes sécables
- ⊗ Bornes amovibles
- Bâtiment 1ère / 2ème famille
- Bâtiment 3ème famille A
- Bâtiment 3ème famille B
- ↔ Passage en porche
- ▨ bâtiment d'habitation + ERP en rez-de-chaussée
- ▨ bâtiment d'habitation ou ERP
- Quelle
 - ERP prévu au RDC et R+1
 - ERT prévu en R+1, R+2, R+3, R+4
 - Logement prévu en R+2, R+3, R+4, R+5 (niveau haut duplex)



1 : 1 500



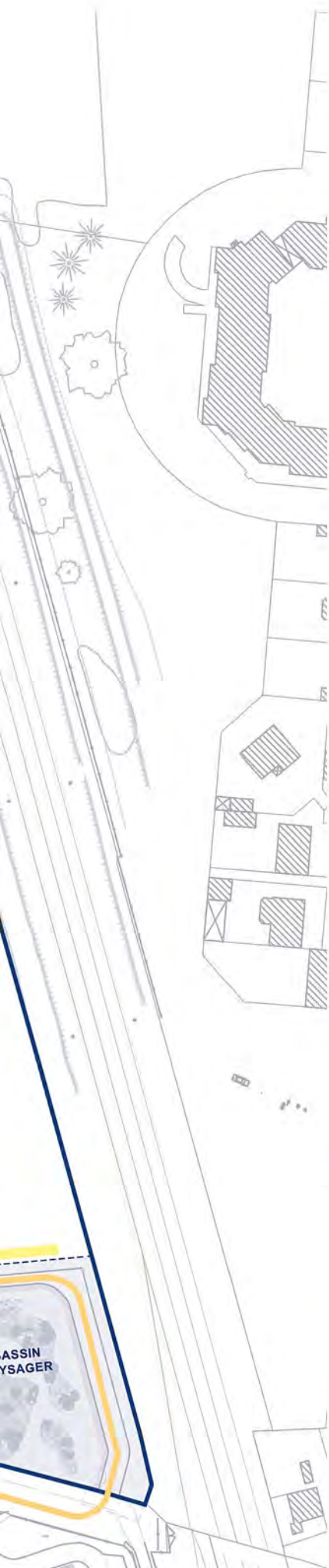
Collecte des déchets

La gestion de l'accessibilité des services et notamment la gestion des déchets est un élément majeur du projet pour s'assurer du bon fonctionnement des espaces publics apaisés du quartier, garantir le confort de tous, tout en prenant en compte les services quotidiens de la ville.

Les camions de collecte empruntent la rue principale (zone 30) et la rue sud Quelle. Des aires de présentations des bacs sont ménagés à intervalles régulier le long de ces axes.

Le bâtiment Quelle prévoit des logettes dans son emmarchement ainsi qu'une aire de présentation de grande dimension le long de la rue sud. Cette aire de présentation permettra la collecte des déchets issus des activités du bâtiment.

Deux points d'apport volontaire de verre seront également prévus pour l'ensemble du quartier.



LÉGENDE

-  PÉRIMÈTRE PERMIS D'AMÉNAGER
-  LES LOTS PRIVÉS
-  PARCOURS VÉHICULE DE COLLECTE
-  AIRE DE PRÉSENTATION
-  AIRE DE PRÉSENTATION / LOGETTES BÂTIMENT QUELLE
-  CONTAINERS VERRES



1 : 1 500

MAITRISE D'OUVRAGE

SNC - LES ATELIERS QUELLE
RÉALITÉS – HUB 5
103 ROUTE DE VANNES
44 800 SAINT HERBLAIN

+33 (0)2 40 75 50 91
WWW.REALITES.COM

MAITRISE D'ŒUVRE

LAQ
2BIS SQUARE MASSENA
75 013 PARIS

CONTACT@LAQ.EU
+33 (0)1 84 23 75 33
WWW.LAQ.EU

MERLIN
810 RUE LÉONARD DE VINCI
45 400 SEMOY

CM-ORLEANS@CABINET-MERLIN.FR
+33 (0)2 38 86 54 57
WWW.CABINET-MERLIN.FR